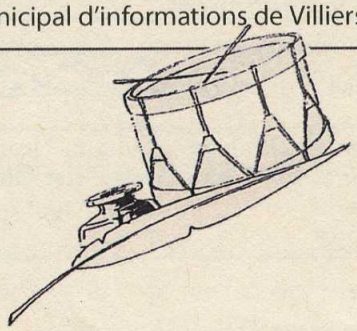


Le « Plume=Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



JUIN 2013
N° 62

Le mot de madame le Maire

Bien vieillir, un enjeu de notre temps et de notre village … Villiers-sous-Grez à l'image de la France vieillit.
Le vieillissement de la population est aujourd'hui une réalité qui doit être intégrée dans toutes les politiques publiques. Aujourd'hui, neuf retraités sur dix souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile. 64 % des personnes de plus de 90 ans vivent chez elles.
Comment rester actif et bien vieillir dans son village ? Comment continuer à partager son expérience et ses passions ? Comment adapter son environnement à l'avancée en âge ? Comment bénéficier des dispositifs de solidarité ?
Dans une société où l'individualisme est de plus en plus fort, le bien vivre ensemble et la vitalité locale sont plus que jamais indispensables.
Les retraités et seniors de notre village doivent pouvoir y prendre toute leur place et contribuer ainsi à l'identité du Villiers de demain.
Des actions concrètes ont déjà été initiées :

- le marché du jeudi soir permet à tous de se ravitailler localement, particulièrement aux personnes qui peuvent difficilement se déplacer ;
- des spectacles de qualité au foyer rural sont des temps de bonheur pour partager musiques, théâtre, conférences...
- la vitalité de nos associations nous offre des temps de festivités, de rires, de cultures...
- à ceux qui en font la demande, les bénévoles de la bibliothèque de Villiers peuvent apporter des livres à domicile ;
- les structures intercommunales offrent de l'aide à la maison sous diverse formes (repas, ménage…)



Dans un avenir proche :

- le commerce de proximité accueillant de nombreux services (épicerie, services relais, pressing, presse, petite cafétéria, point informations) et l'agence postale dans des locaux accessibles permettront plus d'autonomie ;
- l'amélioration de l'accessibilité du village facilitera les déplacements de tous ;
- les logements sociaux avec des appartements adaptés pourront aussi permettre de vivre plus longtemps à Villiers-sous-Grez.

Par ces actions, la municipalité veut favoriser le maintien de nos aînés dans nos villages pour notre bonheur à tous... Mais chacun peut être attentif à la personne habitant seule et aussi proposer un covoiturage à celle ou celui qui ne se déplace pas facilement.

Profitez-bien du soleil qui vient enfin d'arriver !

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Expressions Villaronnes	Page 9
Conseil municipal du 12 avril 2013	Page 2	Ce qui s'est passé	Page 11
Conseil municipal du 27 mai 2013	Page 4	Evènements à venir	Page 14
Infos commune	Page 5	Nos joies, nos peines	Page 16
Un mot des Commissions	Page 6	Agenda	Page 16
Du côté des associations	Page 8		

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Annie Union, Jean-Pierre Girard
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

Présents : M^me^ Brigitte Delahaye-Audrain, Maire ; M^mes^ Champion, Ferré, Hubert, adjointes ; M^me^ Permanyer, MM. Shelton, François, Champion, Lechevallier, Jeannotin, conseillers.
Absents excusés : M. Leroy donne pouvoir à M. François, M. Quantin
Absent non excusé : M. Rousseau
Secrétaire : M^me^ Françoise Hubert

Compte rendu du Conseil du 25 mars 2013, vote concernant l'aménagement du parvis de l'église : 2 abstentions.

DÉLIBÉRATIONS

Reliure des registres

M^me^ Champion se charge de faire faire d'autres devis. Le dossier de demande de subventions doit être déposé au Conseil général avant le 31/04/2013. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M^me^ le Maire pour choisir l'entreprise offrant le meilleur rapport qualité/prix.

Bâtiment du 27 rue Gabriel Bachet

M^me^ Da Veiga accepte de déménager dans le logement de la rue de Larchant, sous réserve que des toilettes soient installées à l'étage.
L'estimation des domaines pour cette maison est de 267 000 € mais ne parait pas très réaliste par rapport au prix du marché. Compte tenu des estimations des agences, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de mettre la propriété en vente au prix de 220 000 €.
Les travaux qui sont à faire dans le logement de la rue de Larchant seront confiés aux employés communaux. Des toilettes seront installées au premier étage.
Vote à l'unanimité.

Publication fin de mandat

Sur le même principe que la publication mi-mandat, la commission information et communication propose de concevoir une brochure faisant le bilan des réalisations de l'équipe municipale ces deux dernières années. Cette publication impliquera qu'un écrit soit réalisé par chacun des conseillers responsables de commissions.

Le principe est accepté par le Conseil avec une réflexion sur le mode d'impression (tirage en mairie ou impression professionnelle) compte tenu du coût. Des essais de tirage seront faits pour prendre la décision.

Convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels du centre de gestion

Le centre de gestion a envoyé un conseiller hygiène et sécurité aux ateliers municipaux. Le Conseil accepte de signer la convention pour rémunérer cette intervention au prix de 51 €/h. Vote à l'unanimité.

Projet commerce de proximité : financement FEADER

Les dépenses présentées concernent la construction et l'aménagement du bâtiment pour un coût total de 347 600 € HT. Plusieurs financeurs ont été identifiés et des demandes de subvention sont en cours.

Il est proposé au comité de programmation de soutenir la première tranche des travaux, à savoir la construction du bâtiment dont le montant est de 260 000 € HT. Pour les aménagements intérieurs, en fonction des subventions reçues et de l'avancée des travaux, la commune aura la possibilité de déposer un deuxième dossier.

Plan de financement (coût estimatif du projet et dépenses retenues au titre du FEADER)

Financeurs publics sollicités	Montant en €
Etat DETR 2013 (23.1%)	60 000
Conseil général de Seine-et-Marne (11.5%)	30 000
Autofinancement maître d'ouvrage public (30.8%)	80 000
FEADER (34.6 %)	90 000
Sous total financeurs publics (100 %)	**260 000**
Coût total HT tranche 1	**260 000**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et le plan de financement et autorise le Maire à solliciter la subvention.

INFORMATIONS

La commune a touché 33 892,66 € au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation ainsi que 15 922,67 € de réserve parlementaire accordée pour aider au financement du changement des branchements plomb.

Le spectacle des Scènes rurales se déroulera dans le jardin du Jingo Biloba. En cas de pluie, M. Alain Champion propose son hangar.

Durant le week-end de la Pentecôte, six groupes des musiciens se produiront à raison de deux spectacles chaque soir.

M. Lechevallier et M. Union s'occupent de régler avec les groupes les problèmes techniques et de réaliser une plaquette pour la communication.

M. François annonce que la SAUR a donné le planning de ses interventions jusqu'en septembre, il est publié dans le Plume-Tambour.

Le siège du PNR déménage à Milly-la-Forêt. Ouverture le 2 mai 2013.

Les subventions du Conseil général pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif sont maintenant soumises à conditions écologiques.

Une enquête publique sur le schéma directeur d'Île-de France est ouverte à Fontainebleau du 28/03 au 30/04/2013.

L'organisation des transports scolaires sera confiée aux communautés de communes à partir de 2014. Une gare routière doit être réalisée à Fontainebleau qui sollicite l'aide financière des communes ayant des élèves scolarisés dans ses lycées.

La séance est levée à 21 h 50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

Présents : B. Delahaye-Audrain, Maire ; M.-F. Champion, M. Ferré, F. Hubert, adjointes ; M. Permanyer, L. Jeannotin, A. Quantin, A. Champion, J.-M. François, B. Leroy, P. Shelton, Y. Lechevallier, conseillers.
Absent non excusé : M. Rousseau
Secrétaire : M. Ferré

Approbation du Conseil du 12 avril 2013 : aucune remarque.

DÉLIBÉRATIONS

Vente de la maison rue G. Bachet

Un diagnostic obligatoire doit être réalisé concernant le plomb, l'amiante, l'électricité et le classement performance énergétique. La mairie a reçu trois devis, celui d'Allodiagnostic a été retenu car le mieux disant, il est de 486 € TTC. Vote à l'unanimité.
Le Conseil municipal à l'unanimité délègue à madame le Maire la possibilité d'effectuer toutes les démarches pour la vente de la maison.

Communauté de Communes

En vue du prochain renouvellement municipal, l'obligation est faite aux Communes de se prononcer avant le 30 juin 2013 sur le nombre des sièges accordés à chaque commune. Concernant la représentativité du Conseil communautaire après réflexion et débats lors de sa création, le Conseil communautaire a opté à l'unanimité pour que chaque commune soit équitablement représentée. Le 15 avril dernier, la communauté de communes a proposé une répartition libre identique à celle inscrite dans ses statuts soit 26 sièges répartis entre les 16 communes comme détaillé dans le tableau ci-contre.
Le Conseil vote à l'unanimité pour le maintien de 26 sièges, mandate madame le Maire pour notifier cette délibération auprès de la Communauté de communes, autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

communes	population municipale authentifiée INSEE 2010	**Répartition : proposition du Conseil Communautaire**
Achères la Forêt	1 242	2
Amponville	385	1
Boissy-aux-Cailles	315	1
Burcy	148	1
Buthiers	755	2
Boulancourt	366	1
La Chapelle-la-Reine	2 596	4
Fromont	218	1
Guercheville	285	1
Nanteau-sur-Essonne	427	1
Noisy-sur-École	2 012	3
Rumont	125	1
Tousson	367	1
Ury	797	2
Le Vaudoué	748	2
Villiers-sous-Grez	750	2
total	**11 536**	**26**

SPANC

Brigitte Delahaye-Audrain et Jean-Michel François exposent au Conseil les discussions de la dernière réunion du SPANC en date du 15 avril 2013. Une délibération doit être prise par toutes les Communes du PNR concernant la signature de la Charte de Développement Durable de Seine-et-Marne et le règlement du SPANC.
Vote unanime pour la Charte du Développement Durable de Seine-et-Marne.
Yves Lechevallier n'approuve pas le règlement du SPANC l'ayant comparé avec un autre règlement de SPANC ayant des conditions qu'il

qualifie de plus souples dans la mise en œuvre (étude de sols).
Vote pour le règlement du SPANC : à la majorité avec 3 abstentions.

Planification de nos actions d'assainissement
Un Programme hiérarchisé du Schéma Directeur d'Assainissement est lancé. Les travaux effectués à Villiers sur l'assainissement et le bon fonctionnement de la station d'épuration, tant par la mandature actuelle que par la mandature précédente, sont rappelés. Nous savons que la station sera à remplacer prochainement, mais il paraît singulier de vouloir changer quelque chose qui fonctionne bien, surtout en cette période difficile !

Journées de Mai
Dans l'ensemble ces journées ont été un succès, en dépit du temps peu engageant ! Le Conseil délibère concernant la rétribution des groupes : 100 € pour The Shops, Failte, Tony, JBN Jazz Band, André Labeur, Elles-mêmes. 348,15 € pour Tow Beers or not Two Beers car ce groupe a joué avec un musicien professionnel. Vote unanime.
Remerciements à toutes les personnes qui ont donné du temps et de l'énergie pour que ces trois jours soient une réussite.

INFORMATIONS

Reliure des registres d'État Civil : le devis de Hardouin et Cie est retenu, il est de 624,79 €.
Téléthon de décembre : Mme le Maire propose de demander à N. Marlin d'organiser le déroulement de cette opération.
Remerciements adressés à la mairie pour les subventions accordées : CAUE, DDEN, La tête des Trains de Tousson et Tennis-club.

Fin du Conseil à 22 h 30

« DÉCLARER, ON A TOUS À Y GAGNER »

La Caf de Seine-et-Marne invite ses allocataires à remplir leur déclaration de revenus.
Cette déclaration permet à la Caf de calculer le montant des droits aux prestations.
Pourquoi déclarer ses revenus aux Impôts ?
Chaque année, la Caf récupère les revenus déclarés auprès des Impôts. Elle calcule automatiquement les droits aux prestations sous condition de ressources à partir des éléments transmis par les Impôts. La déclaration des revenus 2012 permettra à la Caf d'étudier les droits aux prestations du 1er janvier au 31 décembre 2014.
Il est important que l'allocataire signale ensuite tout changement dans sa situation familiale ou professionnelle (séparation, mariage, naissance, perte ou reprise d'emploi etc.), ces événements peuvent avoir un impact sur le montant de ses prestations.

Et si l'allocataire n'est pas imposable ?
En complétant une déclaration de revenus aux Impôts, cela garantit le calcul automatique des droits. Si pour une raison quelconque la Caf n'a pas pu obtenir toutes les informations nécessaires auprès des Impôts, elle contactera l'allocataire à partir d'octobre 2013.
Comment faire une première déclaration ?
Les allocataires doivent se procurer un formulaire sur www.impots.qouv.fr ou auprès de leur centre des Impôts. Ils peuvent également contacter Impôts-Service au 0810 467 687 (coût d'un appel local), du lundi au vendredi de 8 h à 22 h et le samedi de 9 h à 19 h.
A savoir
Quel que soit le montant de leurs ressources, **les jeunes de moins de 25 ans** qui sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents, doivent déclarer leurs revenus sur la déclaration fiscale de ces derniers.
Ceux qui ne sont pas rattachés au foyer fiscal de leurs parents doivent déclarer seuls leurs revenus aux Impôts.

Un Mot des Commissions

L'AGENDA 21 ET NOUS : COMMENT IMAGINONS-NOUS NOTRE VILLAGE EN 2023 ?

Quelques brefs rappels pour commencer car l'affaire est importante, intéressante mais légèrement complexe !
- L' « Agenda 21 » est le programme d'action pour le 21e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 pour la mise en œuvre du développement durable.
- Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
Il est basé sur trois piliers qui supportent à parts égales **l'économie, le social et l'environnement.**

Dans quelle mesure, nous, habitants de Villiers, sommes-nous concernés par L'Agenda 21 ? Rien de mieux pour répondre à cette question que le texte du chapitre 28.3 de l'Agenda 21
*« Il faudrait que **toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants,** les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Agenda 21 à l'échelon de la collectivité.. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les habitants prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. »*

Etes-vous prêts à vous lancer dans cette concertation locale ?
Voici notre proposition en deux étapes.

1ère étape : Les Villarons jouent et s'expriment
La commission *Information et Communication* de Villiers-sous-Grez et l'association Utopies & Co lancent une consultation des habitants sous forme de **jeux inventés** à partir des thèmes du développement durable. L'Agenda 21 en est le fil conducteur.
La Région, le Département, le Parc naturel régional du Gâtinais français sont engagés dans cette démarche. La Commune les a rejoints par délibération du Conseil municipal le 28 septembre 2012.
Aujourd'hui, le moment est venu de demander aux Villarons de se placer en l'an 2023 et d'imaginer tout ce qui leur apporterait un mieux-être dans leur vie quotidienne.

Pour vous familiariser avec les thèmes du développement durable, nous avons inventé des jeux. Ils vous seront présentés :
- dimanche 14 juillet de 15 à 17 heures au foyer, au moment du bal ;
- dimanche 25 août lors de la brocante au Larry de 10 à 18 heures ;
- dimanche 22 septembre lors de la fête de l'automne au foyer.

2ème étape : Les Villarons mettent leurs propositions en commun
Vous serez invités en octobre, novembre à une ou deux soirées de restitution et de concertation au cours desquelles, ensemble, nous rassemblerons les éléments susceptibles de contribuer à l'élaboration de l'Agenda 21 de Villiers. Vous en serez tenus informés via le Plume-Tambour.
Et pour commencer ....
L'après-midi du 14 juillet de 15 à 17 heures, que vous veniez seuls, en famille (jeux aussi adaptés aux enfants), que vous participiez au bal ou non, que vous nous rejoigniez après une promenade, vous serez tous les bienvenus ! Les jeux sont gratuits. Nous vous attendons très nombreux ! A bientôt.

La commission *Information et Communication* et l'association *Utopies&Co*

Parvis de l'église Saint-Étienne

Le solde du contrat rural concernant la réfection de l'église a permis une tranche complémentaire de travaux pour l'aménagement des abords de l'église. Ainsi ce contrat rural est terminé.
La commission environnement et embellissement a enjolivé le parvis en faisant planter un tilleul et des arbustes. Sur le cheminement latéral, plusieurs fruitiers anciens sont en place.
Le parvis sera désormais interdit au stationnement et fermé par une chaîne tendue entre deux bornes en grès (don de monsieur Jean Lepage).



Le chantier du commerce de proximité commence par son annexe

Pour toutes les personnes qui s'intéressent à ce chantier et qui souhaitent y participer, les premiers travaux commenceront en août à l'issue de la période de deux mois suivant la réception de l'autorisation de travaux.

Ces travaux concernent la rénovation de deux appentis situés sur le terrain.
En effet ces deux petits édifices sont en mauvais état et la commune veut procéder à leur réhabilitation de façon à pouvoir les utiliser comme local de chantier du projet de construction du commerce de proximité.
Les locaux se composent de deux parties d'environ 11 m² chacune.
La nature des travaux est la **réfection de la toiture**, la toiture de la partie gauche sera remaniée en conservant les petite tuiles existantes, et la partie droite, après démontage des tuiles mécaniques existantes, sera refaite en petites tuiles, le renforcement et le bardage vertical des façades (bois clair, pin douglas naturel) et la mise en place d'une porte (bois pleine) et d'huisseries (simples vitres avec volets extérieurs, pour protection) pour fermer les ouvertures existantes.
Les murs intérieurs du bâtiment seront remis en état, sans faire l'objet de modification.
Une réunion de travail se tiendra fin juin pour définir le planning des travaux. Les personnes désireuses d'y participer peuvent se faire connaître à la mairie et venir assister à cette réunion.



Du Côté des Associations

Présentation des Ateliers théâtre de Villiers-sous-Grez

(Ateliers des 8-12 ans et Ados)

Vendredi 28 juin à 20h00

Au Foyer rural
Jean-Louis Garban

Entrée libre

Stage théâtre à Villiers-sous-Grez du

26 au 30 août



Expressions Villaronnes

Interdiction du brûlage des déchets verts

A ce propos, savez-vous qu'il existe un P.P.A. ? Et qu'y-a-t-il derrière ce sigle ?

Plan de protection de l'atmosphère

A priori, un tel plan semble être une bonne chose mais cette chose risque de compliquer la vie des jardiniers. Allumer un feu pour se débarrasser du bois de taille, de feuilles mortes ou de fanes de légumes, maintenant c'est fini ! Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 interdit tout brûlage à l'air libre des déchets verts.

Nota : cette circulaire n'est en fait qu'un rappel de la loi car pendant longtemps a existé une large tolérance et une interprétation libre des lois interdisant les brûlis.

Cependant, le Règlement Sanitaire départemental est très clair (art. 84) : les déchets verts des jardins entrent dans la catégorie des « déchets ménagers » qu'il est interdit de brûler.

Extraits du résumé de cette circulaire du 18/11/2011

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être cause de propagation d'incendie.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante et émet des imbrulés en particulier si les végétaux sont humides. Il dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composants organiques volatils ou encore des dioxines et furanes (PCDD et PCDF).

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

En conséquence, les déchets verts sont des déchets, qu'ils soient produits par les ménages ou les collectivités territoriales. Leur brûlage est donc interdit. »

Remarque : quand on pense aux ***tonnes de particules rejetées*** par les industries de pays moins respectueux de l'environnement que les pays européens, on peut se dire qu'allumer un petit feu dans son verger pour éliminer des parties malades (tavelure, rouille etc.) ne va pas changer grand-chose à la pollution mondiale.

Mais les petits ruisseaux font les grandes rivières et chacun doit être un patriote de la planète terre même si des incendies gigantesques détruisent les paysages de nombreuses contrées de cette terre et la polluent en tonnes de particules nocives (Yosemite National Park aux USA, Indonésie, Espagne, France etc.).

Des exemples mesurables : la combustion de 50 kg de végétaux verts équivaut en particules (il ne s'agit pas de quantités de gaz mais de particules) à :

- environ 20 000 km ou plus parcourus par une voiture à essence récente ou environ 5 000 km par une voiture diesel récente avec un filtre à particules ;
- cinq jours de chauffage au bois d'un pavillon avec un insert moderne ;
- une demi-journée de chauffage avec un foyer ouvert ;
- un mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière à bois performante ;
- un hiver de chauffage au fuel d'un pavillon ;
- etc.

Pour finir, les rejets de particules générés par le brûlage de 50 kg de végétaux sont 80 à 1 000 fois supérieurs (selon le véhicule) à ceux des véhicules pour rejoindre la déchetterie la plus proche.

Alors que faire ? Surtout en zone rurale.

Des solutions existent, jamais parfaites mais l'avenir les améliorera sûrement :

- le compostage individuel bien fait (cf un article d'un « Plume Tambour » antérieur) ;
- le paillage dans le potager ou le verger avec les tontes de gazon par exemple ;
- le dépôt à la déchetterie, c'est un peu de perte de temps et de pollution par le véhicule ;

nota : si une commune dispose à proximité d'une déchetterie, le brûlage est strictement interdit (selon la circulaire du 18/11/2011)

- le broyage avec mise en tas de déchets ligneux qui se transforment en humus (technique des BRF). Nota 1 : les communes ne pourraient-elles pas coopérer pour acquérir des broyeurs performants et ainsi permettre

le recyclage des végétaux issus de taille et autres ? Donc envisager le broyage à domicile, les citoyens profiteraient ainsi de cet investissement. L'acquisition d'un tel matériel pourrait peut-être être aidée par les communautés de communes, les conseils généraux et autres Parcs régionaux. Nota 2 : la commune emprunte le broyeur à végétaux mis à disposition pour toutes les communes par le PNR ;

- la mise à la poubelle n'est pas une solution d'avenir car beaucoup de communes font incinérer leurs déchets (dont Villiers) ce qui est très couteux et impacte les impôts locaux.

Conclusion

Les nouvelles contraintes pour éviter le brûlage des végétaux verts ne vont pas toujours être bien acceptées par les populations rurales. Comment cela peut évoluer ?
Certains approuveront, certains rechigneront, d'autres tricheront et risqueront une amende sévère (450 €), d'autres enfin se débarrasseront de leurs déchets dans la nature. Ceci est déjà malheureusement très pratiqué dans nos bois de Villiers-sous-Grez et autres communes voisines.
Ce qui est sûr, c'est qu'il va falloir changer nos habitudes. Notre petite maison, la Terre, ne pourra pas digérer les déchets de 10 milliards d'humains inconséquents, tous les scientifiques vont dans ce sens.

Dernière remarque

Les préfets peuvent accorder des dérogations mais il s'agit surtout de permettre le brûlage des taillis et des sous-bois afin d'éviter les grands feux de forêts, catastrophes de l'été dans le sud en particulier et permettre l'écobuage dans les régions montagneuses. Mais ces dérogations sont assorties de règles drastiques pour éviter tout incident ou toute nuisance pour l'environnement humain et naturel.

Post scriptum : cet article est écrit pour **information,** je ne suis pas juge et ce n'est pas moi qui promulgue les lois françaises ou européennes !

Maurice Michou

COURS DE POTERIE

La poterie est ouverte tous les jours de semaine au mois de juillet. Profitez-en pour faire un mini stage. Le matin 10 h 30 à 12 h 30. L'après-midi 14 h à 16 h.

Il est possible de s'inscrire pour l'année scolaire également. Les cours auront lieu :
- mercredi de 10 h à 12 h ;
- jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 ; 14 h à 16 h ; créneau entre 18 et 21 h ;
- vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 ;
- samedi de 10 h 30 à 12 h 30 ; de 14 h à 16 h.

Paiement pour le trimestre (en fonction du calendrier), carte de 5 leçons pour 100 € ou 20 € la leçon. Matériel et cuisson compris.
Renseignements : Katherine Dara 06 75 13 42 56



ATTENTION AUX FEUX !

Au moment où l'on constate que les pouvoirs publics sont incapables de mettre en place des organismes de contrôle efficaces et intègres laissant ainsi perdurer pendant de nombreuses années les agissements scandaleux de certains industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de la prothèse...qui s'enrichissent en nous empoisonnant, nos députés ont cru bon de voter une loi, incontrôlable elle aussi (les gendarmes vont-ils venir inspecter nos jardins ?), mais qui culpabilise les jardiniers.
La pratique ancestrale du brûlage des déchets verts est devenue interdite car polluante. Comparée à ce qui est rejeté quotidiennement dans l'eau et l'air par l'industrie on pense à une plaisanterie. Pas du tout ! Il y a à ça une raison car, dans le même temps, on réglemente aussi les feux de cheminée, on impose aux chaudières bois des filtres si onéreux que le prix d'installation devient dissuasif pour certains et freine le développement de cette énergie renouvelable et locale. C'est l'ensemble de la filière énergie bois qui est visée. Ainsi, les fournisseurs d'énergies fossiles ont-ils encore de beaux jours devant eux, ne doutons pas qu'ils soient pour quelque chose dans ces réglementations excessives.
Dans le même esprit de réduction toujours croissante des libertés individuelles sous couvert de protection sanitaire : à quand l'interdiction des barbecues ?

Françoise Hubert

Ce Qui S'est Passé

Les 14e rencontres musicales ProQuartet à Villiers



L'association ProQuartet-CEMC (centre européen de musique de chambre) qui fête cette année ses 25 ans s'est affirmée comme une structure de référence en Europe pour la promotion du quatuor à cordes et de la musique de chambre. L'accompagnement professionnel de jeunes musiciens constitue le cœur de son métier.
Samedi 8 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir à l'église, l'Ensemble Hypnos accompagné de Nora Lentner, soprano. Le programme de ce concert consacré à la musique du début du 20e siècle nous a permis d'apprécier des œuvres de von Zemlinsky et de Schoenberg.

Annie Union

VIDE-GRENIER : DIMANCHE 28 AVRIL

Petit rappel : ce vide-grenier est organisé par l'Amicale villaronne, celui du dernier dimanche d'août par le club « amitié et loisirs des aînés ».

Temps gris .... Mais soleil sur les visages !
Oh là là ! Froid et humide ce matin, dur de s'installer à 6 heures par ce temps un 28 avril mais bon on ne va pas râler contre la météo il en faudrait plus pour les décourager les exposants ! L'implantation des stands réchauffe les membres engourdis par cette fin d'hiver traînant... Ça y est ça démarre doucement, les clients ayant un peu de mal à quitter le moelleux douillet de la couette dominicale. Mais oui tout de même 59 exposants pas tous Villarons, loin s'en faut.



Interrogeant quelques participants j'ai pu constater une fois de plus l'engouement de ces vide-greniers (35 prévus au mois de mai rien qu'en Seine-et-Marne !) et c'est là justement que les participants restent dubitatifs quant aux accords entre communes et villes, une certaine concurrence voire renommée régnant entre organisateurs. Avec le « E-commerce » une nouvelle forme d'échange est née, pas toujours facile d'en tirer les arcanes ! Cependant, avec prudence les exposants n'en tirent pas de conclusions hâtives, il faut dire que les motivations varient quelque peu. Les petits étals restent l'apanage d'une maman désireuse de faire quelques euros afin de chiner un jouet où deux à ses enfants, une autre de débarrasser ce que son mari ramène de la déchetterie toute l'année, d'autres plus mercantiles y voient un substantifique moyen de doubler (parfois) leur



salaire. On peut d'ailleurs observer la frontière fragile entre les « pros » et les grands habitués rien qu' à l'installation allant de la simple table de camping aux

pieds vacillants avec les barnums et camions aménagés ... Vers 13 heures la difficile question du chiffre d'affaires est évoquée et ma fois c'est bien, contents même ces deux exposants qui pour leur première en ces lieux se promettent de revenir. Et c'est tant mieux pour Villiers ! Ici c'est comme un microclimat, ambiance bon enfant, on y fait causette avec ses voisins, on retrouve l'habitant de l'autre bout du village pas vu depuis l'année dernière, et oui le stress de la vie actuelle gagne aussi les campagnes, plus le temps de se voir ! En tout cas on rit, les « têtes » du village sont présentes bien sûr et aussi quelques personnages énigmatiques qui meublent, non ! , qui sont indispensables dans ces manifestations.



C'est bien connu le moindre rayon de soleil est porteur de musique et il n'a pas fallu le prier beaucoup, l'ami, pour que son « hohner » de 1930 disperse des ritournelles d'été ...



Mais aussi à ne pas manquer, le centre névralgique de ce vide-grenier : la BUVETTE !



Alors un peu d'arithmétique culinaire : 60 kg de frites, 40 kg de saucisse ! De bons gâteaux maison et le coup de feu du midi, « charrette » comme on dit, les bénévoles qui, soit dit au passage, réclament de **la relève** pour les années à venir. Pas évident à notre époque dans ce monde égoïste de trouver de bonnes volontés ...Les tables mises à disposition sont neuves et le repas reste d'un tarif plus qu'honnête. Ce lieu convivial est là encore un « nœud » de rencontre villageoise.

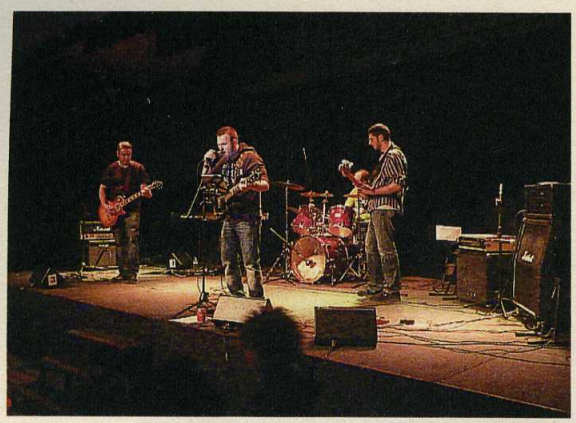
L'après-midi passe vite, les promeneurs en famille commentent, discutent comparent, le patriarche averti y allant de sa science devant un quelconque instrument aratoire, les enfants l'œil gourmand filant du regard de maman au paquet de Lego à 4 euros ...

Vers 17 h 30 alors que l'on remballe, le soleil fait sa première « vraie » apparition pour ne plus nous quitter, une invitation à revenir l'année prochaine, plus nombreux dans une bonne ambiance festive et familiale. Le modeste et chaleureux vide-grenier de Villiers-sous-Grez est décidemment bien convivial !

Gaël Josse



Rencontres musicales de mai à Villiers-sous-Grez



The Shops



The Failte



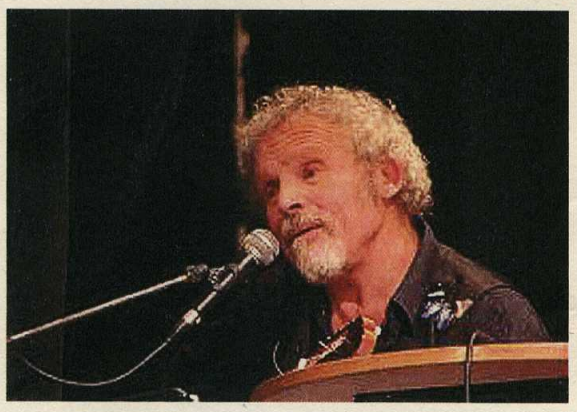
Two beers or not two beers



Tony



Big band



André Labeur



Elles-Mêmes

Pari gagné pour cette première édition qui a eu lieu les 18,19 et 20 mai dernier ! Organisée par la commission culture et animation, elle nous a permis de voir et d'entendre sept groupes ou chanteurs dans une programmation variée de qualité.
Groupe rock avec *The Shops*, jazz avec *Two beers or not beers* ainsi que le *JBM*, musique irlandaise avec *Failte* et enfin chanson française avec *Tony*, André Labeur et le trio vocal féminin *Elles-mêmes* qui a clôturé ces trois soirées musicales.

Ces rencontres se sont déroulées dans une très bonne ambiance et les groupes invités sont, pour la plupart, prêts à répondre présents lors d'une prochaine programmation.
Un grand merci à l'équipe technique composée de Sébastien Canac, Cyril et Michel Union, ainsi qu'à l'efficacité des membres de l'Amicale villaronne pour la gestion des nourritures terrestres.

Annie Union

Evènements à Venir

La chorale « A travers chants » fête la musique avec un peu d'avance.

Mercredi 19 juin tous les villarons sont invités à rejoindre les choristes au Foyer rural d'où partira vers 20h30 un tour de village en musique. Chacun peut participer avec son instrument, vocalement ou simplement venir écouter ceux qui auront l'envie de nous faire partager un instant musical.
Vers 22h, de retour au Foyer, nous terminerons la soirée autour d'un verre.

Fête des écoles de Villiers et Recloses samedi 29 juin

Les enfants de maternelle présenteront leur spectacle à 10 h à l'école de Recloses, puis à 10 h 30 les élèves de l'école élémentaire s'illustreront dans des exercices de cirque. L'association *A vivre* prendra le relais avec une restauration sur place. S'en suivra à 13 h 30 la kermesse dans la cour de l'école. Les enfants de l'école maternelle exposeront leurs travaux à l'école maternelle du 24 au 28 juin.

14 juillet

Comme tous les ans, la municipalité et l'Amicale villaronne vous proposent un repas champêtre à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet à partir de 12 heures.
Cette manifestation se déroulera au foyer rural Jean-Louis Garban à Villiers-sous-Grez, sous les tilleuls si le temps le permet.
Le prix du repas reste fixé à 12 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Bal du 14 juillet

Pour la fête nationale, outre l'habituel repas organisé par l'Amicale villaronne, la commission culture et animation proposera un bal dans l'après-midi animé par l'orchestre « Olivier Selac » auquel peuvent participer tous les Villarons. Nous espérons vous y retrouver nombreux.



Brocante des aînés

Dimanche 26 août, le club des aînés de Villiers-sous-Grez organise son 24ème vide-grenier, route de Nemours, près du stade. Cette manifestation est réservée aux particuliers. Buvette et restauration sur place. Le prix du mètre linéaire est fixé à 3 €. Pas de réservation. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter monsieur Surget au 01 64 24 25 34.



KERMESSE

SAMEDI 29 JUIN 2013

ECOLE DE RECLOSES

A partir de 10h00

Spectacle des enfants – Animations – Jeux - Concours de déguisements

sur les thèmes du :

Moyen Age pour l'école maternelle



Cirque pour l'école primaire



Une organisation de l'équipe A VIVRE en association avec les maîtresses et le RPI de Villiers sous Grez / Recloses et de tous les parents souhaitant participer à la mise en place (contact : 06 80 81 52 41)

Nos joies nos peines

Nous avons le plaisir de vous informer de la naissance de Mathëo, Loup Mathieu le 7 avril 2013
Félicitations aux heureux parents.

C'est avec tristesse que nous vous annonçons les décès de M. Gilbert, dit Gilles, Guillot le 19 avril 2013,
et de M. Bernard Fournier le 10 mai 2013.
Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Nous adressons nos excuses à la famille de M. Olivier Feuilletin décédé le 14 février 2013 pour l'erreur publiée dans le dernier Plume-Tambour.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Les Amis du Patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine

Dans la perspective du Centenaire du début de la Première Guerre Mondiale 1914–1918, l'association a mis en route le projet d'une publication spécifique traitant de l'impact local du conflit sous ses différents aspects.
Les sujets traités sont multiples :
- la mobilisation, les soldats engagés, leur âge et lieu d'origine, les régiments et les affectations ;
- la vie au front, les témoignages, récits et lettres ;
- les blessés, les morts ; les monuments aux morts ;
- la vie quotidienne dans les villages en l'absence des hommes ;
- les souvenirs qui restent : lettres, photos, textes divers, objets, médailles, pièces d'uniformes, armes ;
- etc.

Les sujets qui pourront être abordés seront le reflet de la variété des documents mis à notre disposition.
C'est pour cette raison que nous faisons appel aux habitants des communes pour qu'ils nous aident dans la recherche des « matériaux » utiles à notre projet. Les documents originaux seront photographiés, scannés, reproduits et utilisés avec l'accord écrit de leurs détenteurs.
Ceux qui souhaitent nous aider peuvent prendre contact à leur convenance par un des moyens ci-dessous :
Les Amis du Patrimoine 7, rue du docteur Antoine Battesti 77760 La Chapelle-la-Reine.
ep.adp@free.fr
Philippe Evrard 15 rue de la Croix, *Jacqueville* 77760 Amponville tel : 01 64 24 35 56
Merci à tous.

Agenda

Conseil Municipal

25/06 Réunion du conseil

Pratique

26/06 Collecte sélective
10/07 Collecte sélective
24/07 Collecte sélective
07/08 Collecte sélective
21/08 Collecte sélective
04/09 Collecte sélective

Recréatif

19/06 Fête de la musique - A travers chants
29/06 Fête des écoles, kermesse - A vivre
14/07 Fête nationale - Amicale villaronne , commission culture et animation
25/08 Brocante vide grenier - Ainés de Villiers

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(allée Jean Tardieu)

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15